



QUESTIONS DE PERSONNEL (séance publique)

A) Créations et suppressions de postes

1) Secrétariat général, Etat Civil

Création d'un poste dans le statut du fonctionnaire dans le groupe de traitement B1, sous-groupe technique. Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 21 septembre 2023.

La mission du nouveau titulaire est définie comme suit :

- Acceptation des publications de mariage et partenariats ;
- Assistance à la célébration des mariages et partenariats ;
- Travaux de guichet ;
- Acceptation des déclarations de naissance-décès ;
- Indigénat ;
- Permanence les samedis et jours fériés.
- Elections

Ces tâches ne sont pas exhaustives et pourront évoluer en fonction des besoins du service.

2) Département des Travaux Municipaux, Circulation

Création d'un poste dans le statut du fonctionnaire dans le groupe de traitement B1, sous-groupe technique. Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 19 septembre 2023.

La mission du nouveau titulaire est définie comme suit :

- Préparation et gestion de projets
- Contrôle des équipements électriques
- Gérance et centralisation des bornes escamotables
- Surveillance des chantiers
- Monitoring du trafic

Ces tâches ne sont pas exhaustives et pourront évoluer en fonction des besoins du service.

Le profil souhaité est défini comme suit :

- Faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois) telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues ;
- Maîtrise des outils informatiques classiques
- Etre doté des compétences sociales suivantes :
 - Sens du contact et de l'organisation
 - Esprit d'analyse et de synthèse
 - Esprit d'initiative, rigueur et respect des échéances
 - Capacité à travailler aussi bien de manière autonome qu'en équipe

Suppression par voie de conséquence auprès du service Circulation d'un poste de fonctionnaire dans le groupe de traitement D1, sous-groupe à attributions particulières, qui est actuellement vacant.

3) Service informatique

Création d'un poste dans le statut du fonctionnaire dans le groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique. Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 19 septembre 2023.

La mission du nouveau titulaire est définie comme suit :

- Analyser les risques ;
- Gérer des projets techniques liés à la sécurité ;
- Gérer les accès externes (Firewalls, proxys, DMZs, VPNs, loadbalancers...) ;
- Travailler sur la sécurisation et les architectures réseaux ;
- Suivre les incidents/projets avec les prestataires extérieurs ;
- Coordonner les actions sur sites relevant de l'infrastructure réseau ;
- Remonter les mesures nécessaires quant à l'évolution et l'optimisation du réseau ;
- Affiner la politique de sécurité ;
- Exécution de toutes tâches imprévisibles à l'heure actuelle, mais incombant normalement à un informaticien.

Ces tâches ne sont pas exhaustives et pourront évoluer en fonction des besoins du service.

Le profil souhaité est défini comme suit :

- Être détenteur d'un diplôme de niveau bachelier en informatique
- Rigueur d'intégration dans une équipe
- Facilité de communication écrite et orale
- Capacité de travail autonome et proactive
- Etre flexible et fiable, ainsi que résistant au stress
- Faire preuve de réactivité et d'initiative
- Connaissances techniques suivantes :
 - Produits Cisco au niveau LAN
 - Produits Checkpoint (Firewall, VPN)
 - Produits F5 (Load Balancers)

Suppression par voie de conséquence auprès du service Informatique d'un poste d'employé communal dans le groupe d'indemnité A2, dès lors que le titulaire sera nommé sur le poste de fonctionnaire.

4) Service de l'Enseignement, Centre de Vacances Jules Schreiner :

Création sous le régime du salarié d'un poste d'auxiliaire de vie (carrière C3 de la CCT SAS).

Rapport de Madame le responsable du service structures et organisation du 24 avril 2023 qui préconise de créer un poste de salarié en vue du remplacement de Madame Francine Bertemes qui partira à la retraite avec effet au 1^{er} novembre 2023.

Suppression par voie de conséquence du poste d'employé communal dans le groupe d'indemnité D2 dès lors que la titulaire sera partie à la retraite.

5) Service de l'Enseignement, Concierge :

Création d'un poste de salarié dans la carrière du concierge auprès du service de l'enseignement (carrière A4 prévue par la convention collective des ouvriers des communes du Sud).

Rapport du 23 février 2023 de Madame le chef de service du service structures et organisation.

Suppression par voie de conséquence d'un poste de salarié artisan (carrière H3 - CCT SUD), actuellement vacant.

6) Régie des Services d'Approvisionnement, service électrique :

Création auprès du service électrique de la Régie des Services d'Approvisionnement d'un poste de salarié avec DAP (carrière H3 de la CCT Sud).

Rapport du 30 août 2023 de Madame le chef de service du service structures et organisation.

Suppression par voie de conséquence du poste de fonctionnaire dans le groupe de traitement D1, sous-groupe à attributions particulières.

B) Décisions de classement

1) A appliquer au chargé de cours Attila KERESZTESI engagé auprès du Conservatoire de musique

Décision de classement à appliquer à l'égard de Monsieur Attila Keresztesi (chargé de cours auprès du Conservatoire, engagé par le collège échevinal - décision du 17 juillet 2022).

Courrier du 20 mai 2022 de la commission consultative à l'Enseignement musical, ayant pour mission de conseiller le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle, aux termes duquel les études de Monsieur Keresztesi sont reconnues en vue d'un classement au grade A1/E3ter.

2) A appliquer à l'agent Dylan Soares engagé moyennant un contrat à durée déterminée auprès du Département des affaires économiques

Décision de classement à appliquer à l'égard de Monsieur Dylan Soares engagé moyennant un contrat à durée déterminée par le collège échevinal - décision du 26 mai 2023).

Bachelor en sciences économiques et de gestion, obtenu en 2020 et reconnu en vue d'un classement assimilé au groupe d'indemnité A2.

3) A appliquer à l'agent Sara Leo engagée moyennant un contrat à durée déterminée auprès de la Régie des Services d'Approvisionnement, service administratif et commercial

Décision de classement à appliquer à l'égard de Madame Sara Leo engagée moyennant un contrat à durée déterminée par le collège échevinal - décision du 12 mai 2023).

Diplôme de technicien en administration et commerce, obtenu en 2018 et reconnu en vue d'un classement assimilé au groupe d'indemnité B1.

4) A appliquer à l'agent Carmen Ongaro engagée moyennant un contrat à durée déterminée auprès du service Logement de la Coordination sociale

Décision de classement à appliquer à l'égard de Madame Carmen Ongaro engagée moyennant un contrat à durée déterminée par le collège échevinal - décision du 5 mai 2023).

Certificat d'aptitude technique et professionnelle, obtenu en 1992 et reconnu en vue d'un classement assimilé au groupe d'indemnité C1.

5) A appliquer à l'agent Marie-Sophie Campioni engagée moyennant un contrat à durée déterminée auprès du Conservatoire

Décision de classement à appliquer à l'égard de Madame Marie-Sophie Campioni engagée moyennant un contrat à durée déterminée par le collège échevinal - décision du 5 mai 2023).

Diplôme de fin d'études secondaires techniques, division administrative et commerciale, obtenu en 2017 et reconnu en vue d'un classement assimilé au groupe d'indemnité C1.

6) A appliquer à l'agent David Ellert engagé moyennant un contrat à durée déterminée auprès des Bamhaïser

Décision de classement à appliquer à l'égard de Monsieur David Ellert engagé moyennant un contrat à durée déterminée par le collège échevinal - décision du 21 avril 2023).

Diplôme de technicien en administration et commerce, obtenu en 2018 et reconnu en vue d'un classement assimilé au groupe d'indemnité C1.

C) Fixation du loyer d'un logement de service

- 1) Fixation du loyer du logement de service de l'école de Lallange (sis à L-4086 Esch-sur-Alzette, 8, boulevard Pierre Dupong, la surface habitable du logement de service en question étant de 96,96 m²), assigné à Monsieur Michel Artaud, concierge appartenant au régime du salarié chargé du service de concierge à l'établissement scolaire prémentionné, à 489,80,-€ par mois.
Les frais accessoires du logement, tels les frais d'électricité, de gaz, de chauffage et d'eau, sont facturés par fixation forfaitaire de 75 € par mois.
Les taxes de poubelle et de canalisation ne sont pas facturées au nouveau titulaire.
- 2) Fixation du loyer du logement de service du conservatoire de musique (sis à L-4018 Esch-sur-Alzette, 50, rue d'Audun, la surface habitable du logement de service en question étant de 96,85 m²), assigné à Monsieur Kevin Hemmer, concierge appartenant au régime du salarié chargé du service de concierge à l'établissement culturel prémentionné, à 484,25,-€ par mois à partir du 1^{ier} juillet 2023.
Les frais accessoires du logement, tels les frais d'électricité, de gaz, de chauffage et d'eau, sont facturés par fixation forfaitaire de 75 € par mois.
Les taxes de poubelle et de canalisation ne sont pas facturées au nouveau titulaire.

D) Prolongation de stage

- 1) Prolongation de la durée du stage de douze mois de **Madame Carolyn Werer**, née le 8 septembre 1996, nommée provisoirement avec effet au 1^{ier} novembre 2022 aux fonctions de rédacteur (groupe de traitement B1, sous-groupe administratif).
Motif: L'examen d'admission définitive n'a pas été organisé dans les délais nécessaires par le Ministère de l'Intérieur, de sorte qu'une prolongation de stage s'impose.
Demande de prolongation de stage de l'intéressé du 22 août 2023.
- 2) Prolongation de la durée du stage de douze mois de **Madame Cyrielle Daman**, née le 25 mars 1996, nommée provisoirement avec effet au 1^{ier} janvier 2022 aux fonctions d'agent municipal (groupe de traitement D2, sous-groupe à attributions particulières).
Motif: L'examen d'admission définitive n'a pas été organisé dans les délais nécessaires par le Ministère de l'Intérieur, de sorte qu'une prolongation de stage s'impose.
- 3) Prolongation de la durée du stage de douze mois de **Madame Wendy Kremer**, née le 6 septembre 1996, nommée provisoirement avec effet au 1^{ier} octobre 2021 aux fonctions d'agent municipal (groupe de traitement D2, sous-groupe à attributions particulières).
Motif : n'a pas obtenu une note suffisante dans chacune des épreuves d'examen de fin de formation générale et d'examen de formation spéciale.
Demande de prolongation de stage de l'intéressé du 10 août 2023

E) Primes d'astreinte

- 1) Primes d'astreinte variable - agents municipaux
Fixation de la prime d'astreinte variable des agents municipaux pour l'exercice 2023 (voir relevé en annexe).
- 2) Allocation d'une prime d'astreinte variable aux agents désignés ci-après, ayant démissionné au cours de l'année 2023.

	Nombre d'heures effectuées	Points indiciaires par an	Montant en €
Patrick Metz, démissionnaire depuis le 1 ^{er} août 2023	12,90	6,9	137,95 €

Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 2023.
Service du personnel.